

Sous réserve des prochaines directives gouvernementales

Rappel du contexte :

Les mesures gouvernementales soumettant l'accueil de mineurs à des réglementations particulières en ces temps de crise sanitaire, les accueils de loisirs doivent être réorganisées, en respectant les mesures et les gestes barrières préconisées pour lutter contre la propagation du COVID-19.

Cadre juridique :

Les accueils collectifs de mineurs sans hébergement qui ont repris leur activité depuis le 12 mai dernier peuvent la poursuivre dans les conditions prévues par le décret n°2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire précisées par le présent protocole et les prescriptions émises par le ministère des solidarités et de la santé.

Durée des mesures : Jusqu'à nouvel ordre. La situation sera régulièrement évaluée afin d'adapter le cas échéant le cadre organisation des activités.

INFORMATIONS GENERALES

Horaires d'ouverture : 7h30 à 9h / 16h45 à 18h30.

Inscription obligatoire.

Accueil des familles au portail en respectant les gestes barrières. En cas d'accès exceptionnel, celles-ci doivent être munis d'un masque.

Petit groupe d'enfants par âge.

Attribution d'espaces spécifiques pour chaque groupe avec un plan de circulation.

Aucune distanciation au sein d'un même groupe. En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les enfants différents.

Respect de la distanciation physique entre les animateurs et les enfants.

Repas fourni par la structure d'accueil (sous réserve de la capacité du prestataire).

Goûter fourni par la structure d'accueil.

Possibilité de fournir un masque à son enfant, si les parents le souhaitent.

Référent suivi sanitaire Covid-19 : Sabrina BIBA – directrice d'association

Chaque matin, les parents sont invités à prendre la température de leurs enfants. **En cas de température supérieur à 37,8°, les enfants ne pourront être accueillis au centre de loisirs.**

MESURES MISE EN PLACE ET A RESPECTER

- 2 masques minimum et 1 visièrre par animateur par jour,
- La circulation : Plan de circulation propre aux salles d'accueil,
- Lavage des mains systématique avec du savon pendant au moins 20 secondes pour tous en arrivant puis régulièrement pendant l'accueil,
- Mise à disposition dans chaque espace :

Gel hydroalcoolique pour les adultes, savon, essuie main à usage unique, mouchoir jetable, produit désinfectant pour les surfaces et matériels utilisé uniquement par les adultes

- Entretien des locaux au minimum 1 fois par jour,
- Désinfection quotidienne des surfaces
- Désinfection quotidienne avec produit virucide (Norme NF EN 14476) : poignées de porte, surfaces, sanitaires, sols, objets à vocation ludique et pédagogique...),
- Ventilation fréquentes des espaces d'accueil (avant l'accueil du matin, à la pause méridienne, l'après-midi et le soir pendant le nettoyage des locaux),
- Vigilance aux signes de maladie (fièvre, toux...) et en cas de suspicion Covid-19.

LAVAGE DES MAINS

Lavage des mains systématique avec du savon pendant au moins 20 secondes avec un séchage soigneux :

- A l'arrivée au centre,
- Avant et après chaque passage aux toilettes,
- Avant et après chaque activités (intérieur et extérieur),
- Avant et après les repas,
- Après s'être mouché, avoir toussé ou éternué,
- Avant de rentrer chez soi et en arrivant au domicile.



ORGANISATION DE LA JOURNEE

L'accueil du matin & soir :

- Au portail (aucune personne extérieure au sein de l'établissement)

Portail maternel : 3/5 ans – Portail élémentaire : 6/12 ans

- 1 animateur « référent Accueil »
- Temps de transmission limité par le parent

Les activités :

- En petit groupe, sans distanciation physique sauf pour les animateurs
- En grand groupe, avec distanciation physique ou les animateurs
- Echanges de matériels limités
- Participation d'intervenant extérieur avec application des mesures sanitaires

Repas – Goûters :

- Par groupe

La sieste :

- 1 mètre de distance entre chaque couchette nominative
- Doudou et sucette utilisés pendant le temps de sieste (confinés dans le sac personnel de l'enfant)
- Désinfection des couchettes / lavage des draps et couverture chaque vendredi ou si changement d'attribution de couchette

EN CAS DE SUSPICION DE COVID-19

Tout symptôme évocateur d'infection par le Covid-19 qui serait constaté conduira à l'isolement immédiat de l'enfant concerné avec le port du masque.

En cas de doute sur les symptômes, une prise de température sera effectuée.

Les parents avertis devront, venir récupérer leur enfant, dans les plus brefs délais.

L'enfant ne pourra plus être accepté sans certificat médical.

Tout symptôme évocateur chez un encadrant donne lieu à un retour immédiat à son domicile. Il ne pourra pas occuper ses fonctions sans certificat médical.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolements des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires compétentes.